

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les efforts de la diplomatie française en vue d'arriver à la réalisation du projet impérial et d'amener les puissances européennes à se réunir en un congrès, éveillent de nouveau l'attention de la presse étrangère.

Une dépêche de Berne dit, qu'en communiquant au conseil fédéral les réponses des souverains à la lettre d'invitation de l'Empereur, M. Drouyn de Lhuys annonce qu'il formulera le programme demandé par quelques-uns d'entre eux, et qu'il le communiquera aux divers gouvernements européens.

Cette nouvelle ne nous paraît pas complètement exacte; ses termes, du moins, exagèrent le sens de la lettre-circulaire de M. Drouyn de Lhuys, dont nous donnons ci-après une analyse.

D'après cette note, le gouvernement français n'indiquerait pas de programme; il propose seulement un échange de notes diplomatiques, ou mieux une conférence ministérielle, dans le but d'amener une entente préalable sur les questions à soumettre au jugement du congrès.

De fait, si cette proposition est acceptée, elle aura bien pour résultat d'établir un programme. Mais ce programme ne sera pas l'œuvre d'un seul; il aura été arrêté du commun accord de toutes les puissances qui accepteront le congrès. (La France).

Voici, d'après l'Indépendance belge, une analyse exacte de la circulaire française du 8 décembre relative au congrès restreint :

La circulaire commence par constater que quelques souverains ont accepté sans réserve l'invitation au congrès, et que d'autres ont réclamé un programme.

Quelques souverains allemands, personnellement favorables au congrès, ont subordonné leur attitude à la résolution collective. La réponse de la Confédération germanique n'est pas encore reçue, l'Angleterre seule a refusé. Nous devons exprimer à la Grande-Bretagne notre regret, et aux souverains qui ont accepté l'invitation notre reconnaissance. Nous devons des explications aux autres puissances.

La France n'était pas autorisée à anticiper sur la haute juridiction de l'Europe. Elle était loin de vouloir se poser en arbitre. Les dangers menaçants sont évidents et il n'est pas nécessaire de les énumérer. Il incombait aux puissances d'arrêter les questions ou de les écarter. La déclaration impériale du 5 novembre dernier permettait d'accepter en général ou en partie. L'acceptation générale était de nature à produire un apaisement général; une entente salubre et honorable aurait été le résultat essentiel de la rencontre personnelle des souverains.

Le congrès restreint forme la seconde hypothèse. La France pourrait considérer son devoir comme rempli et agir uniquement d'après ses convenances ou en prenant conseil de ses intérêts. Mais la France préfère prendre acte des bonnes dispositions des souverains et entrer dans la voie de l'entente commune. L'accord de vues et l'attitude de la plupart des souverains au congrès, qui comprennent les dangers du présent et les nécessités de l'ave-

nir, exerceraient une grande influence sur les événements futurs en empêchant les hasards des alliances ou des révolutions.

La France n'avait rien à réclamer pour elle-même; elle aurait donc fait cause commune avec tous les souverains pour amener la conciliation et des améliorations qui auraient empêché les révolutions ou la guerre. Était-ce donc une utopie?

Des événements récents prouvent le contraire, dit M. Drouyn de Lhuys. Ils justifient nos prévisions.

Le roi de Danemark meurt, les passions s'exaltent; les gouvernements, indécis, balancent entre la lettre des traités et le sentiment national de leur pays. Le congrès pouvait concilier et les devoirs des souverains liés par les conventions internationales et les légitimes aspirations des peuples. Le refus de l'Angleterre empêche ce premier résultat.

Lorsqu'il s'agissait d'un congrès général, l'Empereur ne pouvait pas formuler de programme ni se réunir à quelques souverains pour soumettre alors à d'autres un projet combiné d'avance. Il ne pouvait pas anticiper ainsi sur les négociations lorsqu'il était résolu à se présenter sans idées préconçues et libre d'obligations particulières. La réunion incomplète qu'on a aujourd'hui en vue n'aura point cette autorité décisive qui aurait été inhérente à un congrès général.

La circulaire termine par exprimer le vœu que les souverains chargent leurs ministres des affaires étrangères de s'entendre sur les questions à discuter, afin que la conférence ait plus de chances d'aboutir à un résultat pratique.

Les nouvelles qui nous parviennent au sujet du conflit dano-allemand sont loin d'avoir le caractère belliqueux que l'on avait cru trouver avant-hier dans une dépêche de Copenhague, dont le sens avait été tout d'abord mal interprété.

On annonce, au contraire, que M. Hall, le premier ministre de Danemark, aurait offert à lord Woodhouse de modifier le dernier paragraphe de la Constitution du 18 novembre, de sorte que sa mise en vigueur ne serait plus fixée au 1^{er} janvier prochain, mais qu'elle dépendrait d'un ordre royal. Il est impossible de ne pas voir dans cette modification, si elle a lieu, un désir de conciliation. Le roi Christian IX pourrait, en effet, attendre ainsi que l'apaisement de l'irritation du sentiment national lui permit de retirer tout à fait cette Constitution, et de faire disparaître la cause du débat. Rentrant alors dans les conditions du traité de Londres, il ne pourrait manquer de trouver, chez les souverains qui ont sanctionné ce traité, un appui contre les prétentions qui pourraient encore être élevées sur la souveraineté de ses duchés allemands.

M. de Bismark n'a pas aussi complètement triomphé du parti de la guerre que nous ne le pensions hier, d'après des nouvelles de Berlin. Le télégraphe confirme bien la nomination du maréchal Wrangel au commandement en chef de tous les contingents fédéraux, seulement le prince Frédéric-Charles reste à la tête des troupes prussiennes qui prendront part à l'exécution.

Une dépêche de Copenhague annonce que

FEUILLETON.

14

LE MARQUIS DE L'ARROGANCE.

(Suite.)

Au nombre des généraux qui se trouvaient à ce combat inégal, et cependant plus meurtrier pour l'ennemi que pour nous, était le nourrisson de la mère Julienne.

Chargé d'une mission d'organisation, il se trouvait depuis six mois sans commandement et à Paris, mais, comme tant d'autres, il était venu offrir le secours de son bras au maréchal Monecy.

Lui aussi remarqua la conduite héroïque du marquis.

— Voyez donc, messieurs, dit-il à ceux qui combattait à ses côtés, comme cet homme se bat. Quel feu! quel courage! quelle habileté! A coup sûr c'est là un ancien officier... Corbleu, je veux lui serrer la main... d'autant plus qu'il est serré de près. En avant, messieurs!

Le général avait raison. La barrière de Clichy venait d'être enlevée; les braves défenseurs, écrasés

par le nombre, avaient été obligés de reculer.

— Ils sont trop! disaient-ils en tombant.

Le marquis se battait toujours, mais il allait être entouré et sa mort paraissait certaine, quand le général s'élança à son secours à la tête d'une compagnie de gardes nationaux déjà décimée.

Le marquis fut dégagé.

— Vive Dieu, mon brave, lui dit le général, vous êtes un rude compagnon.

Le marquis cherchait à se soustraire aux félicitations du général, qu'il avait reconnu.

— Attendez-donc... mais je vous connais, moi... vous êtes... parbleu oui... c'est bien cela...

Au moment où le général parlait ainsi, une décharge de mousqueterie vint semer la mort dans les rangs de sa petite troupe, qui se repliait sur les faubourgs; le marquis s'affaissa aux pieds du général, providentiellement préservé.

— Ma mère, murmura le marquis en tombant, ma mère, m'avez-vous pardonné!

Quelques instants plus tard, Paris capitulait.

Dans le vaillant ouvrier qui venait d'être blessé et dont il admirait le courage, le général avait parfaitement reconnu le bouillant colonel de Marsat, et il ne voulait pas l'abandonner.

Si son patriotisme l'avait entraîné au combat, son devoir ne le retenait plus sur le théâtre de notre défaite; il se retira donc.

— Messieurs, dit-il à quelques gardes nationaux, aidez-moi à transporter ce brave. Dieu merci! il n'est pas mort, et il s'est trop bien battu pour que nous n'essayions pas de le sauver.

Un premier appareil fut rapidement posé sur la blessure du marquis; puis, avec toutes les précautions imaginables, il fut placé sur une civière et porté au domicile du général.

Si l'ancien gouverneur de Cadix avait été surpris de rencontrer sous les habits d'un ouvrier et se battant en volontaire, celui qu'il savait revêtu d'un haut grade, il le fut bien plus encore quand, en aidant à déshabiller le blessé, il trouva sur lui, avec un portefeuille plein de papiers, le portrait de sa propre fille.

Par quelle suite de circonstances le médaillon se trouvait-il entre les mains du colonel?

Lui et Claire se connaissaient donc?

Mais où pouvaient-ils s'être vus? Où surtout pouvait-il s'être établi une intimité assez longue pour que Claire, la timidité même, la vertu en personne, eût donné son portrait.

Le général brûlait d'interroger le blessé; malheureusement le marquis était dans un tel état de faiblesse, par suite du sang qu'il avait perdu et des douleurs qu'il éprouvait, qu'on ne pouvait songer à le faire parler.

Mais Claire était là; il était facile de savoir par elle à quoi s'en tenir. Jamais la jeune fille n'avait menti; elle dirait donc tout, s'il y avait quelque chose à dire, et essayait-elle, pour la première fois de sa vie, à déguiser la vérité, qu'elle se trahirait bien vite.

La jeune fille attendait son père avec une vive anxiété; aussi fut-elle la première à courir au-devant de lui quand il rentra.

— Ma fille, lui avait dit le général en l'embrassant, voilà ton blessé, un brave, que je t'amène; il faut qu'il soit soigné comme moi-même; donne des ordres en conséquence, et surtout qu'on aille chercher le docteur.

Claire avait répondu en s'empressant de donner aux domestiques les instructions nécessaires; puis elle s'était retirée, pendant que l'on installait le blessé dans son lit.

Quelques instants après la singulière trouvaille du médaillon, le général rappela sa fille auprès de lui,

le général Fleury quittera cette ville le 22, pour revenir à Paris. (La France.)

Nos renseignements nous autorisent à penser que les envoyés russe et anglais pressent vivement le roi de Danemark de faire toutes les concessions nécessaires à la Diète germanique.

On écrit de Copenhague que l'irritation du Danemark contre l'Angleterre est portée au comble. Il a été publié un article dans lequel il est rappelé aux Danois que le gouvernement anglais a poussé les insurgés polonais contre la Russie pour les abandonner et les écraser ensuite. Il faut, y est-il dit, se défier des notes diplomatiques de l'Angleterre. On ne ménage ni le papier, ni l'encre à Londres, mais on n'endosse pas les traites qu'on met ainsi en circulation, et on les laisse protester à l'échéance. C'est l'intéressé qui est obligé de payer les frais. (Idem.)

Le *Courrier du Dimanche* a reçu de Turin des informations d'où il résulterait qu'une levée de boucliers se préparerait en Italie pour les premiers mois de l'année prochaine, et que la résolution serait prise de tenter des opérations décisives contre la Vénétie. Le journal que nous citons ajoute que l'Autriche est parfaitement au courant de ce projet; que le cabinet des Tuileries lui-même en est instruit, et que la mission du comte Pasolini à Paris n'y serait pas étrangère.

Nous ne pouvons admettre la vraisemblance de ces nouvelles. Si l'Italie se lançait de nouveau dans de pareilles aventures, il n'y aurait pas assez de paroles sévères pour blâmer cette folie.

Quant à la France, qui sent plus que jamais le besoin de repos et de paix générale, on peut être certain qu'elle protesterait contre cette politique de guerre insensée; elle ne se laisserait pas entraîner, encore une fois, par les impatiences d'un peuple qui, en échange de la liberté et de l'agrandissement qu'elle lui a donnés, ne se distingue guère par l'ardeur de sa reconnaissance. (La France.)

Les lettres de Naples du 16 signalent de grandes manœuvres d'artillerie. Le prince Humbert s'occupe activement de tous les détails de son commandement; il a visité tous les établissements militaires.

On écrit de Rome, le 16, que le pape devait préconiser lundi prochain les évêques des provinces pontificales annexées au royaume d'Italie, mais que ces prélats avaient reçu l'ordre de ne pas partir encore. Le journal officiel publie la réponse du Pape au sujet du congrès; on assure qu'elle a été rédigée exclusivement par Sa Sainteté. — Havas.

Des lettres particulières de New-York appor-

tent la nouvelle que des hommes d'Etat appartenant à la Caroline du Nord ont fait quelques ouvertures à des personnages politiques de Washington, dans le but d'amener une transaction. Les Caroliniens demandaient que l'acte de confiscation fût rappelé, la proclamation sur l'émancipation retirée et les représentants de l'Etat admis au Congrès.

Cette communication a été l'objet d'une réunion à Washington, mais elle a été violemment repoussée. La réponse donnée est que l'esclavage doit être aboli, la pénalité de la confiscation appliquée, et que ce n'est qu'après des années d'épreuve que le Sud pourra espérer de se voir représenter au Congrès. (La France.)

Un télégramme de New-York nous apporte des nouvelles de l'expédition du Mexique jusqu'au 21 novembre. D'après ces renseignements, la ville de Queretaro a été prise sans coup férir; Juarez a abandonné San-Luis de Potosi et s'est retiré à Zacatecas, chef-lieu de la province de ce nom, d'où on pense qu'il gagnera le port d'Acapulco sur le Pacifique.

L'armée, qui tenait encore pour l'ex-président, paraît avoir perdu toute confiance en sa cause; démoralisée, elle n'oppose plus de résistance sérieuse à nos soldats. (Idem.)

LE PROGRAMME DE L'OPPOSITION.

Voici, d'après l'*Europe*, comment, à la suite de la réunion qui a eu lieu chez M. Marie, auraient été répartis les rôles entre les orateurs de l'opposition, pour la discussion de l'adresse du Corps-Législatif.

D'abord, sur les questions intérieures, l'opposition se serait entendue pour présenter cinq amendements où elle demanderait :

- 1° La liberté individuelle (discussion de la loi de sûreté générale);
- 2° La liberté électorale;
- 3° La liberté communale;
- 4° La liberté de la presse;
- 5° Une plus grande part d'action pour le Parlement.

La question de la liberté individuelle serait traitée par M. Marie; celle de la liberté électorale par M. Thiers, qui exposerait ses idées sur les candidatures officielles; la question communale par M. Guérout et probablement aussi par M. Jules Simon; la question de la presse par M. Jules Simon; et enfin celle des prérogatives parlementaires par M. Emile Ollivier.

M. Jules Favre et M. Picard interviendraient aussi dans ces débats, en se réservant particulièrement pour la réplique.

Sur la politique étrangère, l'*Europe* avoue que l'opposition n'a pas été aussi unanime.

Elle s'est prononcée généralement dans le sens de la paix; seuls, M. Guérout et M. Havin ont demandé la guerre en faveur de la Pologne. Leur avis aurait été combattu par M.

Thiers et M. Emile Ollivier. Cependant, en présence de ces divergences, la réunion aurait décidé que chaque membre de l'opposition parlerait à cet égard suivant ses inspirations personnelles.

La question romaine, dit l'*Europe*, aurait pu être un sujet de division; mais on croit que M. Berryer laissera à M. Kolb-Bernard et à d'autres membres de la majorité le soin de défendre son programme.

L'opposition se serait trouvée unanime dans la manière d'envisager les affaires d'Amérique et la question mexicaine. M. Berryer parlerait pour le Nord, et M. Thiers, qui vient d'étudier à fond, dit-on, l'affaire du Mexique et qui a porté particulièrement son attention sur les ressources du pays, s'attacherait à mettre en relief les difficultés d'une occupation prolongée.

M. Eugène Pelletan n'est pas compris dans la distribution des rôles que nous venons d'indiquer d'après l'*Europe*. Ce journal pense qu'il prendra la parole sur la liberté de la presse.

Il vient d'être distribué aux membres du Sénat et du Corps-Législatif, de la part du prince Czartoryski, un recueil intitulé : *Affaires de Pologne*.

Ce recueil contient un *Exposé de la situation* et un grand nombre de documents et pièces justificatives classées dans l'ordre suivant : Début du mouvement actuel. — Réformes promises au royaume du Congrès. — Les provinces polonaises de l'empire russe. — Exécution des réformes dans le royaume du Congrès jusqu'au recrutement partiel. — Débuts de l'insurrection. — Ordonnances et circulaires des autorités russes depuis l'insurrection. — L'intervention diplomatique.

A cette publication est jointe une carte de la Pologne.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur, l'Impératrice et S. A. le Prince Impérial ont quitté samedi le palais de Compiègne, et sont arrivés à quatre heures au palais des Tuileries.

Leurs Majestés ont été recues à la gare par le maréchal commandant la garde impériale, le maréchal commandant l'armée de Paris, le préfet de la Seine et le préfet de police.

Les troupes de la garde impériale formaient la haie à l'arrivée.

— La réponse du sultan au sujet du congrès est arrivée à Paris. S. Exc. Djemil-Pacha a demandé une audience pour la remettre à l'Empereur.

Nous croyons savoir que cette réponse contient la confirmation la plus explicite des assurances que S. Exc. Djemil avait déjà données à notre gouvernement sur l'intention mani-

festée par le sultan de venir prendre part personnellement aux délibérations du congrès.

— La *Epoca*, de Madrid, du 17, nous apprend que le gouvernement espagnol a déclaré à l'assemblée des Cortès, que, dans la nouvelle loi sur la presse, la saisie préalable des journaux sera supprimée, et qu'un jury sera institué pour l'appréciation des délits.

— On écrit de Saint-Petersbourg que la navigation a été suspendue le 26 novembre sur la Néva. L'empereur, qui s'était rendu la veille sur son yacht à vapeur à Cronstadt pour y inspecter les derniers travaux de défense exécutés par ses ordres, a eu beaucoup de peine à rallier Oranienbaum, à cause des glaces.

Le lendemain, des avis officiels transmis à toutes les légations ont annoncé la suspension de la navigation qui ne sera reprise qu'au printemps de l'année prochaine.

— Un ingénieur mécanicien de Bruxelles est, dit-on, en instance auprès du gouvernement, à l'effet d'obtenir un brevet d'invention pour un avertisseur de l'heure des départs de tous les convois de chemin de fer. Cette ingénieuse machine, qui aurait la dimension d'une horloge ordinaire de café ou d'hôtel, serait aussi disposée en kiosque lumineux, destiné à la publicité et à la vente des livres et journaux, à proximité des stations; enfin il en serait construit de spéciaux pour être placés sur les monuments publics, et notamment sur les bâtiments des stations.

Trois minutes avant l'heure réglementaire du départ, un air de carillon ou de tintement, réglé sur la vitesse du pas ordinaire, se ferait entendre, et, une minute avant le départ, un tintement rapide ou un air en quatre mesures annonceraient l'heure fixée; en même temps, un cadre transparent indiquerait l'heure du départ, la destination et l'heure de l'arrivée du convoi en partance. — L'inventeur assure que cette machine peut indiquer jusqu'à vingt départs par heure, tant de jour que de nuit.

Chronique Locale.

Depuis que la rente sur l'Etat s'est vulgarisée à l'infini et propagée partout, il arrive très-fréquemment que les titres d'inscriptions sont égarés, perdus ou détruits par accidents.

On ignore généralement la marche à suivre pour obtenir la délivrance d'un nouveau titre.

Nous croyons être agréable aux capitalistes et au commerce en leur traçant un modèle, émanant du ministère des finances, qui, en cas de perte d'un titre de rente sur l'Etat, doit être adressé au ministère des finances, *direction des dettes inscrites*.

« Aujourd'hui, le... 186., a comparu devant nous, maire de la commune de..., département de..., le sieur..., demeurant à..., lequel

dans la chambre du marquis, se disant avec raison que si elle le connaissait, elle ne manquerait pas de le laisser voir.

Mais aucun sentiment d'effroi ni de surprise ne se manifesta sur le visage de la jeune fille; le général n'y lut que de la compassion.

— Allons, se dit le père tranquilisé, ils ne se connaissent pas.

Rassuré sur ce point, et se réservant de demander une explication au marquis, le général s'interrogea sur la conduite à suivre au sujet du mystère dont s'entourait le colonel.

Circonspect par caractère, le général se sentait tout disposé à respecter l'incognito de son hôte; mais une circonstance jusqu'ici ignorée du lecteur, et que nous allons lui faire connaître, le détermina à agir tout autrement.

Deux mois environ avant les événements que nous venons de raconter, le général et James, ainsi que cela arrive journellement, s'étaient rencontrés dans Paris, au ministère de la guerre. Le premier s'y rendait chaque jour pour son service; le second y faisait de grandes démarches pour tâcher d'obtenir quelques renseignements sur le marquis.

Avec quelle joie le vieux soldat et le jeune mari

s'étaient pressés la main.

— Et mademoiselle Pobra? avait dit le général.

— Dites Mme Carruell, général; elle me parle souvent de vous.

— Vrai?

— Foi de soldat; ne vous devons-nous pas notre bonheur.

— Ainsi vous êtes heureux?

— Doublement; ma Fernande m'a donné une fille.

— Que vous me faites plaisir, mon jeune ami. Et votre frère, et madame votre mère, et M. le comte Pobra...

— Hélas! général, je vous disais tout-à-l'heure que nous étions heureux... le plaisir de vous revoir m'avait fait oublier qu'il n'est pas de bonheur parfait en ce monde.

— Expliquez-vous, mon ami.

— Pas ici, ce serait trop long; mais chez moi, car je vous emmène; nous dînerons ensemble; ma Fernande va être aux anges.

— Un moment, un moment; diable comme vous y allez...

— Qui vous retient? Ce n'est pas votre service... vous êtes garçon, par conséquent libre... ainsi, c'est dit...

— Je ne s'ai de service, c'est vrai; je suis garçon, c'est encore vrai; quant à être libre, c'est autre chose...

— Comment cela?

— Et mademoiselle ma fille, donc, vous comptez sans elle!... Figurez-vous, mon cher, une petite despote dont je suis l'esclave, et qui, sous prétexte que nous sommes souvent séparés, ne veut plus me quitter quand le bonheur nous réunit; il est même extraordinaire qu'elle m'ait laissé sortir aujourd'hui.

Et en parlant ainsi, le vieux général avait une expression de physionomie qui disait clairement combien ce despotisme, dont il avait l'air de se plaindre, lui était cher.

— Vraiment, général, c'est à ce point là?

— C'est comme je vous le dis.

— Eh bien! faisons une chose...

— Si ma fille le permet, bien entendu.

— Emmenez-moi chez vous, présentez-moi à votre tyran; je l'appriivoise et je vous ramène chez Mme Carruell tous les deux.

— Mais...

— Nous nous rendrez service.

— S'il en est ainsi, en route.

Une heure après, le général présentait sa fille à la jeune femme, qui ne se sentait pas de joie.

— Quelle heureuse, quelle bonne rencontre, disait Fernande en pressant cordialement les mains du général, qui l'avait embrassée; comme nous allons nous voir et nous aimer; n'est-ce pas mademoiselle...

— Oh! moi, c'est déjà fait, répondit Claire.

— A la bonne heure, voilà qui est répondre... Je vous étonne, continua Fernande, je le vois; vous vous dites que mon amitié n'est peut-être pas très-solide, car elle vient bien vite... ne dites pas non; cela peut ainsi vous sembler. Mais sachez, ma chère Claire, qu'il y a trois ans que votre père m'a embrassée en votre nom.

— Il y a trois ans, dit James, que votre père nous a sauvé la vie, à ma femme, à son frère, à son grand-père et à moi...

— Voyez-vous cela... et il ne m'en avait rien dit, le vilain cachotier de père que j'ai là!

Et elle courut embrasser son père à qui elle tira les moustaches en lui montrant le doigt.

Les premiers épanchements terminés, et pendant que la jeune fille et la jeune femme achevaient de faire connaissance, James prit le général à part, et lui raconta en détail tout ce qui s'était passé entre

nous a déclaré avoir perdu l'extrait d'une inscription... n°... dont il est propriétaire, et nous a dit qu'il désirait en obtenir le remplacement dans la forme prescrite par le décret du 5 messidor an XII; s'obligeant à rapporter l'extrait adiré s'il se retrouve.

» Ladite déclaration faite en présence de... demeurant à... et du sieur... demeurant à... lesquels nous ont attesté l'individualité du déclarant, et ont, ainsi que lui, signé avec nous, les jours, mois et an que dessus. »

(Suivent les signatures.)

N.B. — La présente déclaration doit être faite sur papier timbré et enregistrée.

La signature du maire (à l'exception de ceux de Paris), doit en outre être légalisée par le préfet ou le sous-préfet.

Le congrès des courses de l'Ouest a tenu sa dernière session à Angers, et s'est dissous le 15 du mois dernier. On sait que la fédération des courses de l'Ouest cesse d'exister en 1864. A ce sujet, le congrès a émis le vœu que l'hippodrome de Vannes fut indemnisé de la privation du Derby qui lui a échoué pour 1865, et qui ne pourra être couru.

Voici, d'après le *Journal d'Indre-et-Loire*, quelques renseignements nouveaux sur la découverte, dont nous avons déjà parlé, du cadavre d'un homme de Beaumont-en-Veron. Ces détails sont loin d'enlever à l'événement son caractère mystérieux.

Cet individu, nommé Pierre David, avait disparu de son domicile au mois d'août dernier, nanti d'une somme de 12 à 14,000 fr.

« Le cadavre, dans un état de décomposition qui le rendait méconnaissable, était très-imparfaitement couvert par quelques lambeaux pourris de vêtements qui portaient des traces semblant indiquer qu'il aurait longtemps séjourné dans le fumier.

» Or, pendant la nuit du 9 au 10, trois charrettes de fumier sont restées sur la place même, près de la maison d'un des conducteurs. Elles avaient été amenées la veille à Bourgueil, de Saumur où elles avaient été chargées à l'École de cavalerie et chez un loueur de voitures de cette dernière ville. Conduites le 10 à une propriété de la commune de Restigné, elles sont parties vers neuf heures du matin. Or, les trois charretiers sont d'accord pour affirmer, non-seulement qu'il n'y a jamais eu sur leurs voitures, mais encore qu'ils n'ont pas aperçu sur la place, avant leur départ, rien qui ressemblât à un cadavre. Cependant, contrairement à cette affirmation, trois femmes déclarent qu'en passant, vers huit heures du matin, elles ont vu sur le point où le corps a été relevé, quelque chose d'informe ayant des souliers; mais elles n'ont attaché aucune importance à la présence de cet objet. Un enfant qui jouait à la même heure avec un camarade sur la place, n'a, lui, rien

remarqué à l'endroit indiqué. Il dit seulement avoir aperçu sur une des charrettes quelque chose ayant l'apparence de lambeaux de vêtements et a pensé plus tard que ce pouvait être le cadavre. Il en a fait aussitôt l'observation au maître chez lequel il est en apprentissage.

» D'un autre côté, des recherches très-minutieuses, opérées à Restigné dans les charrettes de fumier, n'ont donné aucun résultat; on n'y a rien trouvé qui pût faire penser que le cadavre de David y ait été placé.

» Le corps de ce malheureux, après les constatations faites par M. le docteur Gérard, a été inhumé dans le cimetière de Bourgueil.

» Jusqu'ici, comme on le voit, on n'a aucun indice certain sur les circonstances et l'auteur ou les auteurs du crime dont David aurait été victime. Mais il nous semble bien difficile que l'autorité n'arrive pas bientôt à se mettre sur la trace du coupable. »

On vient de célébrer à Bucey (Aube) le cinquantième anniversaire du sacerdoce d'un de nos compatriotes, M. l'abbé Pinot, de Saumur, ancien vicaire de Saint-Maurice et chanoine honoraire d'Angers.

Nous empruntons à l'*Aube*, de Troyes, le récit de cette cérémonie :

» Le 14 décembre dernier, une fête de famille dont le village de Bucey gardera le doux souvenir, réunissait autour du vénérable curé de la paroisse, une société choisie à la tête de laquelle figuraient M. le préfet de l'Aube et M. le vicomte Rambourg, député. On célébrait la cinquantaine de sacerdoce de M. l'abbé Pinot, et tous ses paroissiens avaient voulu prendre part à la fête.

» Une messe solennelle à cette intention fut célébrée au milieu d'un concours immense.

» Le soir, un banquet d'amis avait lieu au presbytère. M. le maire et son adjoint, et une foule d'ecclésiastiques du canton et des cantons voisins y ont pris part.

» A la fin, M. Coudrot, notaire à Aix-en-Othe, a chanté quelques couplets de sa composition à l'adresse du bon curé de Bucey, dont il a été l'ancien élève.

» Un des curés du canton d'Estissac a offert aussi son bouquet poétique au héros de la fête, et la solennité s'est terminée, laissant les plus doux souvenirs dans le cœur de ceux qui en ont été les témoins. »

En novembre dernier, une bande nombreuse de tétras tridactyles (*tetrao tridactylus* ou *paradoxus*) est arrivée sur les dunes de St-Jean-de-Mont (Vendée). Cet oiseau, décrit par Pallas, et de la sous-famille des *syrrhaptinæ* de Ch. Bonaparte, habite les déserts de la Russie d'Asie et de la Tartarie, et n'a jamais été observé en France ni même en Europe. Une femelle de ces oiseaux, tuée cette semaine, à quelques kilomètres de Cholet, fait parti de la collec-

tion ornithologique de M. E. Guillou, de cette ville. (Intérêt public.)

SOUVENIRS DES ANCIENS BOULEVARDS DE SAUMUR.

La ville de Saumur était autrefois entourée de murailles flanquées de distance en distance de grosses tours dont plusieurs existent encore aujourd'hui. Le trajet de ce mur de ville est indiqué sur le plan de Saumur, placé dans un coin de la *Carte des environs de Saumur* que nous avons publiée en 1858. En dehors de cette enceinte existait une ligne complète de boulevards qui s'étendait depuis la Porte-du-Bourg jusqu'au pied du château, près de la Porte-de-Fenet, en passant par les terrains où se trouvent aujourd'hui le temple protestant, la Gendarmerie, la place Dupetit-Thouars, la rue du Portail-Louis, une partie de la rangée occidentale des maisons de la rue d'Orléans, la place de la Billange, la rue de la Comédie, le quai de Limoges, la place Saint-Michel et les maisons situées entre cette place et le pied du coteau où se trouve le château.

La partie du boulevard située entre la Porte-du-Bourg, c'est-à-dire l'extrémité sud-est de la Grand'Rue, et la place Dupetit-Thouars, portait le nom de Balotte-du-Portail-Louis, ou Promenade de la Douve. Elle n'a été détruite que depuis trente ans pour faire place à l'hôtel de la Gendarmerie, au temple protestant, construit en 1843, et à diverses constructions particulières. Une portion a aussi servi à former la rue du Petit-Mail et celle du Petit-Ver-sailles.

Le boulevard des Billanges s'étendait depuis le Portail-Louis (aujourd'hui place Dupetit-Thouars) jusqu'à la place de la Billange. Dès le XVI^e siècle, il perdit son caractère pour devenir une rue bordée de maisons et en même temps la grande voie communiquant de la vieille levée du Pont-Fouchard et de la route de Varrains, avec les anciens Ponts, afin d'éviter de traverser la vieille ville par la Grand'Rue et celle de la Tonnelle.

Le boulevard de la Porte-de-la-Billange occupait une partie de la place actuelle; c'est au XVII^e siècle, il y a par conséquent deux cents ans, que la ville concéda à divers particuliers les terrains où sont construites les maisons qui forment le côté oriental de la place.

Une partie de la place de l'Hôtel-de-Ville était occupée par la halle à la Viande, qu'on appelait les *Boucheries*, et l'autre partie par le boulevard de la Porte-de-la-Tonnelle, qui s'étendait à l'est sur le Port-au-Bois, aujourd'hui quai de Limoges.

Enfin, à l'est du couvent des Cordeliers, occupé aujourd'hui par le Palais-de-Justice et la Prison, se trouvait une espèce de boulevard nommé Balotte-des-Cordeliers ou de Fenet, sur lequel les Chevaliers de l'Arquebuse, aussi appelés Chevaliers du Papegault, faisaient leurs exercices.

Il ne reste donc plus rien de ces boulevards que les souvenirs.

Saumur, le 15 décembre 1863.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire,
Bibliothécaire-archiviste de la ville.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 21 décembre.

Aujourd'hui, à une heure, l'Empereur a reçu la grande députation du Sénat chargée de lui présenter l'Adresse. La députation avait à sa tête S. Exc. M. Troplong, premier président au Sénat; M. le baron de Lacrosse, secrétaire du Sénat; M. le général comte de Goyon et M. Le Roy de Saint-Arnaud, secrétaires élus.

L'Empereur, debout sur son trône, avait à sa droite et à sa gauche, les princes de la famille impériale, les ministres, les maréchaux, parmi lesquels on remarquait le maréchal Forey, récemment arrivé du Mexique.

M. le président du Sénat a donné lecture de l'Adresse, et l'Empereur a fait une réponse très-importante que reproduira sans doute le *Moniteur* de demain. S. M. a fait entendre des paroles empreintes d'un grand esprit de sagesse et de conciliation. Elle aurait rappelé cette parole de son oncle : « Que la guerre en Europe serait une guerre civile. »

La réponse de Sa Majesté a été accueillie par MM. les sénateurs aux cris de : *Vive l'Empereur!* — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 19 décembre.

Revue politique de la semaine. — Le Schleswig-Holstein. — Courrier de Paris. — Evénements d'Amérique. — Inauguration des travaux du lac Platten, à Sisfok (Hongrie). — Causerie dramatique. — La Birmanie. — Bénédiction de la corvette-école des Pupilles de la marine, à Brest. — Le Chiffon. — Une battue aux sangliers, en Champagne. — Bibliographie : les Dieux et Demi-Dieux de la peinture. — M. Vavin. — M. Boghos-Bey-Dadian. — M. P. Julien.

Gravures : Frédéric, duc-prétendant de Schleswig-Holstein. — Evénements d'Amérique (2 gravures). — Inauguration des travaux du lac Platten (2 gravures). — La Birmanie (5 gravures). — Bénédiction de la corvette d'ins-truction destinée aux pupilles de la marine, à Brest. — Magasins de chiffons de MM. Souchaix et Louvet, à la Chapelle-Saint-Denis. — Course de sangliers dans la neige. — M. A. Vavin. — M. Boghos-Bey-Dadian. — M. P. Julien, violoniste. — Rébus.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le *Moniteur de la Jeunesse*, journal d'instruction des plus utiles et des plus intéressants pour la *Jeunesse des deux sexes*, et qui est illustré de très-jolies gravures. (Voir aux annonces.)

Marché de Saumur du 19 Décembre.

Froment (l'hectol.)	15 87	Huile de lin.	60 —
2 ^e qualité.	15 25	Paille hors barrière	26 70
Seigle.	9 50	Foin.	id. 70 50
Orge.	9 25	Luzerne (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	7 88	Graine de trèfle.	48 —
Fèves.	11 50	de luzerne.	47 —
Pois blancs.	24 —	de colza.	26 —
— rouges.	24 —	de lin.	29 —
Cire jaune (50 kil).	160 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	52 —	— cassées (50 k).	65 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité	» à »	»
Ordin. envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	60 à »	»
Id.	2 ^e id.	55 à »	»
Saint-Léger et environs 1863.	1 ^{re} id.	52 à »	»
Id.	2 ^e id.	48 à »	»
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id.	48 à »	»
Id.	2 ^e id.	45 à »	»
La Vienne, 1863.		32 à 36	

ROUGES (3).			
Souzay et environs 1863.		90 à 100	
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité	180 à »	
Id.	2 ^e id.	120 à 140	
Varrains, 1863.		90 à 100	
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité	100 à »	
Id.	2 ^e id.	90 à »	
Restigné 1863.		80 à 90	
Chinon, 1863.	1 ^{re} id.	80 à »	
Id.	2 ^e id.	75 à »	

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

son frère et lui.

— Ce que vous m'apprenez, mon jeune ami, dit le général quand James eut terminé son récit, ne m'étonne qu'à moitié. La violence du marquis est proverbiale à l'armée, et elle m'était connue avant que j'eusse pu en apprécier le degré par moi-même; ce qui me surprend et me réjouit tout à la fois, c'est cette conversion subite, cette transformation heureuse dont vous me parlez.

— D'autant plus heureuse, général, que le malheur n'a pas été aussi grand que nous l'avons craint et que le croit encore mon pauvre frère.

— Je ne vous comprends pas...

— Ma mère n'est pas morte...

— Et vous avez laissé croire à votre frère qu'il était son meurtrier involontaire?... Oh! je ne reconnais pas votre bon cœur ni celui de votre femme, et encore moins celui de votre mère...

— Ne vous hâtez pas de nous condamner, général; comme le marquis, j'ai cru, avec ma femme, avec tout le monde, que ma mère nous était enlevée en donnant à mon frère sa suprême bénédiction. Pendant toute la nuit et jusqu'aux premières lueurs du jour, le corps de la digne femme conserva les apparences de la mort.

Ce ne fut que sur la dixième heure de la matinée, quand le médecin vint pour constater le décès, que, déposant un dernier baiser sur ce front décoloré, je crus sentir encore un reste de chaleur. Fernande, qui tenait dans les siennes les mains inertes de notre chère mère, éprouva la même sensation; cependant toutes les expériences qu'on fait en pareille circonstance donnèrent des résultats négatifs, et le médecin concluait à la mort, tout en nous recommandant d'attendre, cependant.

Vous pensez si cette lueur d'espoir fut accueillie avec joie. A midi, les symptômes étaient les mêmes; même rigidité, même immobilité, mais aussi même persistance dans cette espèce de chaleur que nous avions constatée. A deux heures, à quatre heures, rien n'était changé, mais comme la face ne présentait aucune de ces traces évidentes et fatales que la mort laisse successivement après elle, il était clair que la vie restait encore dans ce corps chéri. Les médecins, appelés coup sur coup, tout en reconnaissant ce fait, ne nous dissimulèrent pas qu'il ne fallait pas espérer, et que malgré cette apparence de vie, le résultat devait être fatalement le même.

Je ne vous raconterai pas, général, par quels tourments, quelles trames de découragements nous

passâmes, Fernande et moi, mais vous vous en ferez une idée, quand vous saurez que notre mère resta cinquante heures dans cet état extraordinaire qui n'était ni la vie ni la mort.

Enfin la chaleur devint plus sensible, puis plus sensible encore; la respiration reprit peu à peu, mais très-lentement, son cours; les couleurs, quand je dis les couleurs, je veux dire une imperceptible rougeur revint aux joues; notre chère malade entr'ouvrit les yeux le matin du troisième jour. Elle était sauvée!

— Pourquoi alors n'avoir pas prévenu votre frère?

— Mon frère, général, était incapable de nous comprendre et de nous entendre même. En proie à un délire ardent, il n'en sortait que pour tomber dans un état de prostration complète, et il en fut ainsi pendant plus d'un mois.

— Mais votre mère, que disait-elle?

— Ma mère ne put se rendre parfaitement compte de tout ce qui était arrivé qu'après six semaines d'un engourdissement moral voisin de l'idiotisme. Il semblait que toute sensibilité comme tout souvenir se fussent retirés d'elle; le médecin avait particulièrement recommandé d'éviter à la malade la plus petite émotion, sous peine de la voir, cette fois, mourir dans nos bras. (La suite au prochain numéro.)

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu en la maison de maître ci-après indiquée,

Par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

Le dimanche 10 janvier 1864, à midi précis,

LA PROPRIÉTÉ DE FOSSE-SÈCHE

Sise communes du Vaudelnay-Rillé et de Brossay.

Comprenant : Maison de maître de nouvelle construction, bâtiments de fermiers et servitudes, terres labourables, vignes et bois, allée conduisant de la maison de maître à la route de Doué à Montreuil-Bellay, d'une contenance de 60 hectares environ.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. MONCEAU, propriétaire à Fosse-Sèche, ou à M^e GALBRUN, notaire. (683)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

SOIXANTE ARES DE VIGNE

En un morceau,

Dans le clos des Basses-Vignes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant MM. Bersoullé, Fouquet, Bourg et le chemin du Pont-Fouchard.

S'adresser audit M^e TOUCHALEAUME.

A VENDRE

TRES-BON VIN ROUGE,

Vieux et nouveau,

De Saint-Nicolas de Bourgueil,

(Clos du Pavillon, 1^{re} qualité.)

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

1^o Une MAISON, située à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 11,

2^o Une MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, n^o 138, autrefois n^o 51.

Facilités pour les paiements. Pour plus de renseignements, voir les placards affichés.

S'adresser audit M^e TOUCHALEAUME.

ADJUDICATION

de

DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Ecole impériale de cavalerie.

Le lundi 28 décembre 1863, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'Ecole impériale de cavalerie, dans la salle de ses séances, à Saumur, sur soumissions cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication ci-après, SAVOIR :

1^o Le bois de chauffage.

2^o Les articles de boissellerie à l'usage des écuries et autres services.

3^o Les articles de vannerie à l'usage des écuries et autres services.

Ces articles, nécessaires à l'établissement, du 1^{er} janvier 1864, au 31 décembre 1866.

4^o L'huile à brûler, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1864.

Le cahier des charges relatif à ces fournitures est déposé au bureau de l'habillement de l'Ecole, où l'on peut en prendre connaissance, de midi à 4 heures du soir.

Le Général de brigade, président du Conseil d'administration de l'Ecole impériale de cavalerie,

(674) CRESPIN.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE

Place de l'Arche-Dorée.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M^e LEROUX, notaire. (614)

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN

de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE,

Située sur la place Saint-Nicolas, n^o 22, occupée par M^e Bontemps.

Cette auberge est nouvellement restaurée et très-bien achalandée.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (662)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

A VENDRE

OU A ARRENTER

MAISON

Rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. TERRIEN, Porte-du-Bourg. (676)

A LOUER

DE SUITE,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES, précédemment occupés par M. Quesnay de Beaurepaire.

S'adresser à M. DESVIGNES-FONTAINE, quai de Limoges. (625)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Une PORTION de la MAISON

Occupée par le sieur Pottet, chapelier, rue Saint-Jean. Deux chambres au 1^{er} étage, une chambre au second, une mansarde, un petit grenier et une cave.

S'adresser au secrétariat de la Mairie. (675)

A LOUER

Pour Noël 1863,

UN BEAU MAGASIN

Situé rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^e LECOQ, marchand de faïence, qui jusqu'à cette époque vendra ses marchandises au-dessous des prix de facture. (630)

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu,

Ayant UN FOUR et tous les magasins nécessaires pour établir une BOULANGERIE.

S'adresser à M. POIRVIN, boulanger, rue Saint-Jean, n^o 5. (674)

ON DEMANDE une demoiselle de magasin, de 20 à 25 ans, pour un commerce facile.

S'adresser au bureau du journal.

LA FERME

ÉCHO DES CAMPAGNES,

JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUMBERT.

Sciences.—Arts.—Littérature.—Poésies.—Médecine domestique et vétérinaire.—Variétés.—Recettes de ménage.—Anecdotes.—Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1^{er} au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1^{er} juillet.

ON S'ABONNE :

Chez M. HUMBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 45, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs. Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années. 8 francs.

La troisième

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. 5 —

Primes dans le courant de l'année.

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE.

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 137.

DEUX JOURNAUX ILLUSTRÉS POUR SIX FR. PAR AN.

LE MONITEUR DE LA JEUNESSE

JOURNAL DE LA FAMILLE

ILLUSTRÉ DE TRÈS-BELLES GRAVURES. — PARISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS EN LIVRAISON DE 32 PAGES, GRAND IN-8^o JÉSUS.

Ce Recueil est sans contredit le journal d'instruction le plus utile et le plus intéressant pour la Jeunesse des deux sexes.

La 1^{re} PARTIE renferme des nouvelles, des voyages, des récits de chasse et de pêche, des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes; le tout d'une haute moralité.

La 2^e PARTIE contient : des articles d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et d'astronomie, et des tableaux synchroniques mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux Etats de l'Europe, les noms des souverains et des personnages illustres de ces Etats, les découvertes, les inventions et les fondations utiles.

Le Moniteur de la Jeunesse, qui est un Recueil toujours utile à consulter et à conserver, publié en outre, sous le titre de Souvenirs historiques, un travail des plus intéressants sur les diverses provinces de la France.

Mais le MONITEUR DE LA JEUNESSE n'étant qu'un journal littéraire et d'instruction, M. BERTAL a pensé que pour que l'éducation d'une jeune fille fût complète, il était essentiel de mettre entre ses mains un Recueil de travaux d'aiguilles qui fût l'auxiliaire naturel du MONITEUR DE LA JEUNESSE, lequel a conservé non-seulement son format primitif et donne autant de matière, si ce n'est plus, qu'auparavant, mais qui encore a diminué son prix, qui était de 8 fr. par an et qui n'est plus que de 6 fr. avec le Recueil de travaux d'aiguilles. — Ce Recueil est :

LA BOITE A OUVRAGE

Pariissant également le 1^{er} de chaque mois, et contenant dans chaque numéro dix DESSINS de travaux de tapisseries, de crochets, etc.

Ce journal, en moins d'un an, compte QUINZE MILLE ABONNÉS; c'est un succès sans précédent.

Pour recevoir les DEUX JOURNAUX, il suffit d'adresser à M. JOSEPH BERTAL, rédacteur en chef du Moniteur de la Jeunesse, rue DAUPHINE, 39 (passage Dauphine), A PARIS, une somme de 6 fr. en un mandat-poste, et de 6 fr. 30 c. en timbres-poste.

NOTA. — On ne peut recevoir le MONITEUR DE LA JEUNESSE sans la BOITE A OUVRAGE, mais on peut, en adressant 2 fr. en un mandat-poste, ou 2 fr. 20 c. en timbres-poste, à M. Charles VINCENT, rue Rambuteau, 84, à Paris, recevoir séparément la BOITE A OUVRAGE, dont les abonnements partent du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet de chaque année.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 40	» 15	» »	66 30	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	94 15	» »	» 35	94 05	» »	» 10
Obligations du Trésor.	447 50	» »	» »	447 50	» »	» »
Banque de France.	3350	» »	» 5	3350	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1225	» 15	» »	1220	» »	» 5
Crédit Foncier, nouveau.	1180	» 20	» »	1180	» »	» »
Crédit Agricole.	630	» »	» 5	630	» »	» »
Crédit industriel.	700	» 2 50	» »	700	» »	» »
Crédit Mobilier.	1035	» »	» 5	1027 50	» »	» 7 50
Comptoir d'esc. de Paris.	760	» »	» »	762 50	» 2 50	» »
Orléans (estampillé).	970	» »	» 2 50	970	» »	» »
Orléans, nouveau.	802 50	» »	» 1 25	803 75	» 1 25	» »
Nord (actions anciennes).	972 50	» 12 50	» »	965	» »	» 7 50
Est.	477 50	» »	» 2 50	472 50	» »	» 5
Paris-Lyon-Méditerranée.	926 25	» 3 75	» »	922 50	» »	» 3 75
Lyon nouveau.	883 75	» 3 75	» »	883 75	» »	» »
Midi.	682 50	» 2 50	» »	675	» »	» 7 50
Ouest.	507 50	» »	» »	505	» »	» 2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1665	» 20	» »	1645	» »	» 20
Canal de Suez.	466 25	» 1 25	» »	465	» »	» 1 25
Transatlantiques.	515	» 2 50	» »	510	» »	» 5
Emprunt italien 5 0/0.	71 65	» » 15	» »	71 40	» »	» 25
Autrichiens.	400	» 2 50	» »	398 75	» »	» 1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	590	» 1 25	» »	518 75	» »	» 1 25
Victor-Emmanuel.	396 25	» 1 25	» »	396 25	» »	» »
Russes.	410	» »	» »	410	» »	» »
Romains.	387 50	» 1 25	» »	387 50	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	611 25	» »	» 1 25	607 50	» »	» 3 75
Saragosse.	615	» »	» »	612 50	» »	» 2 50
Séville-Xérès-Séville.	480	» »	» »	478 75	» »	» 1 25
Portugais.	452 50	» »	» 5	445	» »	» 7 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans.	301 25	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	» »	» »	300	» »	» »
Ouest.	295	» »	» »	295	» »	» »
Midi.	300	» »	» »	300	» »	» »
Est.	283 75	» »	» »	286 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.